

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 687

21 mars 2013

SOMMAIRE

Acftperfo S.à r.l.	32934	Falcon Valley S.A.	32966
AC Revocable Trust s.à r.l.	32934	Filia S.à r.l.	32966
Algodeal Luxembourg S.à r.l.	32930	Finlandia Investment S.à r.l.	32969
Bakeries International Luxembourg S.A.	32938	Fondation Jugend- an Drogenhëllef	32973
BELFOR Luxembourg S.à r.l.	32944	Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A.	32970
Black & Decker TransAsia S.à r.l.	32938	French Property HoldCo S.à r.l.	32965
Blue Peauvoir S.à r.l.	32944	FRISING Décoration S.à r.l.	32970
BluO I Equity Holding S.à r.l.	32939	FZ Finance S.à r.l.	32970
BM Investment S.à r.l.	32944	Gaviota Re S.A.	32972
Bolero Participations SPF S.A.	32945	Generali North American Holding 1 S.A.	32971
Bosco Holding S.A.	32939	Generali North American Holding 1 S.à r.l.	32971
Butterfly Topco Luxembourg	32943	Genid S.à r.l.	32972
Camlux S.à r.l.	32959	Geres Investment III, S.à r.l.	32973
Castello (Lux) Holdings S.à.r.l.	32945	Geroco S.A.	32973
CGE Investments (No. 2) S.à r.l.	32966	GLBH Holdings S.à.r.l.	32973
ChipPAC Luxembourg S.à r.l.	32945	Global Europe Invest Activity S.A.	32976
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	32945	GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds	32976
CMC Biologics S.à r.l.	32953	Golf & Leisure Enterprises International S.A.	32971
Credit Suisse Westferry Investments (Lu- xembourg) S.à.r.l.	32952	Golf & Leisure Enterprises International S.A.	32971
Dacapo S.à r.l.	32953	Green Electricity Master Invest	32971
Deutsche Postbank International S.A. ...	32953	Green Electricity Master Invest II	32972
D.F.G. Dutch Financial Group S.A.	32953	Image Rights S.A.	32946
Dianco Sourcing S.A.	32954	IPG Prime Logistics II S.à r.l.	32930
Dorint Holding S.A.	32958	IPG Prime Logistics S.à r.l.	32934
Dravion Invest S.A.	32958	Starman (France) S.à r.l.	32954
Dream Luxco S.C.A.	32957	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A.	32939
EDB sàrl	32965		
Eurobuild Investment S.A.	32965		
European Direct Property III S.A.	32959		
European Direct Property II S.A.	32958		

Algodeal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.906,25.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.447.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance par voie circulaire en date du 4 septembre 2012

Il ressort des résolutions prises par voie circulaire en date du 4 septembre 2012 que:

- la Société a transféré son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet à la même date;
- Monsieur Mr Jean-Christophe Allemand a démissionné de ses fonctions de gérant.

POUR NOTIFICATION CONFORME

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013022138/15.

(130026920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

IPG Prime Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.050.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172968,

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IPG Prime Logistics II S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 173050, incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, publication with the Mémorial C Recueil des Sociétés pending (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Insertion of a new Chapter I in the Company's articles of association to precede the current Chapter I, and corresponding renumbering of the following chapters; and

2. Insertion of a new article 14 in the Company's articles of association, which new article 14 shall precede the current article 14, and corresponding renumbering of the following articles of the articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new Chapter I in the Company's articles of association, which Chapter I shall precede all existing chapters and shall read as follows:

"Chapter I. - Definitions

"Affiliate" means, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with such specified Person. When used in these Articles, the term "control" (and correlative words) means the power of a Person to direct the principal business management and activities of a Person, whether through voting power, by agreement or otherwise.

"Partnership's General Partner" means Hines IPG Prime Logistics GP Limited (being the general partner of the Partnership within the meaning of section 4(2) of the Act) in its capacity as general partner of the Partnership and any other person appointed as a general partner of the Partnership from time to time.

"Major Decision" has the meaning given to it in article 14.1. of these articles of association.

"Partnership" means IPG Prime Logistics English Limited Partnership, a limited partnership established in England and Wales (registered number LP015295), having its registered office at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London, W1S 3AE.

"Partnership Agreement" means any agreement in effect from time to time between the partners of the Partnership.

"Person" means an individual, partnership, corporation, limited liability company, trust or other legally-created entity, whether domestic or foreign.

"Portfolio I" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio II" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio Assets" means collectively, Portfolio I and Portfolio II. A "Portfolio Asset" shall mean any of the logistic assets comprising the Portfolio Assets.

"Portfolio Investments" means the Company's indirect investment in the Portfolio Assets, including the Lux SPVs through which the Company invests, including any shareholder loans made by the Lux SPVs.

"Subsidiary" means each direct or indirect subsidiary of the Company.

"Transfer" means the sale, exchange, transfer, assignment, pledge, creation of a security interest in, encumbrance on, or other disposition of, such interest or any economic interest therein (including as a result of any participation or swap transaction) either directly, indirectly, by operation of law or otherwise."

As a consequence of the insertion of the new Chapter I, the Sole Shareholder further resolves that the former Chapter I of the Company's articles of association shall now be renumbered Chapter II and all following chapters shall be renumbered accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 14 in the Company's articles of association, which article 14 shall precede the existing article 14 and shall read as follows:

« Art. 14. Major Decisions - Shareholder Reserved Matters.

14.1. Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior written consent of each of the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following (each a "Major Decision"):

(a) Direct or indirect sale, transfer or other disposition (other than by way of leasing or re-leasing) of all or any part of any of the Portfolio Investments, a Subsidiary, the properties held by the Company or the Subsidiaries and/or the Portfolio Assets;

(b) Merger, conversion or consolidation of the Company or the Subsidiaries;

(c) Acquisition by the Company or any of the Subsidiaries of any real property or other material asset other than the Portfolio Assets;

(d) Commencement of or other decisions with respect to a voluntary proceeding seeking liquidation, reorganization or other relief with respect to the Company or any of the Subsidiaries under any applicable bankruptcy, rehabilitation, insolvency or similar laws;

(e) Financing or refinancing by the Company or any Subsidiary;

(f) Exoneration of the management of the Subsidiaries on an annual basis; and

(g) Issuance of any equity, equity-linked or debt securities by the Company or its Subsidiaries.

14.2. Consultation Right

Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior consultation with the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following:

(h) Leasing or re-leasing any of the properties comprising the Portfolio Assets;

(i) Major tax structuring issues concerning the Company or any Subsidiary; and

(j) Any agreement by and between the Partnership's General Partner or any of its Affiliates (other than the Partnership), on the one hand, and the Company or any Subsidiary, on the other hand; provided, that any such agreements shall be on terms that are fair and reasonable and no less favourable to the Company or the relevant Subsidiary, as applicable, than it would obtain in a comparable arm's-length transaction with a third party."

As a consequence of the insertion of the new article 14, the Sole Shareholder further resolves that the former article 14 of the Company's articles of association shall now be renumbered article 15 and all following articles shall be renumbered accordingly.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de janvier.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172968,

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kroger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 janvier 2013; et

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («Associé Unique») de IPG Prime Logistics II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173050, constituée le 22 novembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, et n'ayant pas encore été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

Ordre du jour

1. Insertion d'un nouveau chapitre I précédant l'actuel chapitre I des statuts de la société, et induisant la renumérotation des chapitres suivants; et

2. Insertion d'un nouvel article 14 précédant l'actuel article 14 des statuts de la Société, et induisant la renumérotation des articles suivants.

Après considération des différents points à l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau chapitre I au sein des statuts de la Société, précédant tous les autres chapitres, et rédigé dans ces termes:

«Chapitre I^{er} - Définitions

«Actifs du Portefeuille» désigne collectivement le Portefeuille I et le Portefeuille II. Un «Actif du Portefeuille» désigne tout actif composant l'ensemble des «Actifs du Portefeuille».

«Associé-Gérant» désigne Hines IPG Prime Logistics GP Limited (qui agira en tant que gérant du Partnership selon les dispositions de la section 4(2) de l'Acte) agissant en sa capacité de gérant du Partnership et tout autre gérant du Partnership nommé par la suite.

«Décision Importante» doit être compris dans le sens qui lui est conféré par l'article 14.1 des présents Statuts.

«Filiale» désigne chaque filiale directe ou indirecte de la Société.

«Investissements du Portefeuille» désigne les investissements indirects effectués par la Société dans les Actifs du Portefeuille.

«Partnership» désigne IPG Prime Logistics English Limited Partnership, un limited partnership domicilié en Angleterre et au Pays de Galles (numéro d'immatriculation LP015295), ayant son siège social à Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE.

«Partnership Agreement» désigne un accord établi à tout moment entre les associés.

«Personne physique ou morale» désigne tout individu, partnership, société, société à responsabilité limitée, trust ou autre entité légale, établi sur le territoire ou à l'étranger.

«Portefeuille I» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Portefeuille II» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Société-affiliée» désigne, à l'égard d'une Personne physique ou morale spécifiée, toute autre personne qui contrôle directement ou indirectement, qui est contrôlée par ou sous le contrôle commun d'une telle Personne spécifiée. Les

Statuts définissent le terme «contrôle» (et les termes s'y apparentant) comme le pouvoir d'une Personne de diriger les activités principales d'une autre Personne que ce soit par le biais de droits de vote, d'un accord ou d'un autre procédé similaire.

«Transfert» désigne la vente, l'échange, le transfert, la cession, le nantissement, la création d'une garantie, un gage ou un autre dispositif qui a pour effet de transférer un intérêt économique (du fait également de toute participation ou transaction swap), qui intervient de manière directe ou indirecte, qu'il en soit décidé par la loi ou autrement.

Relativement à l'insertion d'un nouveau chapitre I, l'Associé Unique décide que l'actuel chapitre I des statuts de la Société soit renuméroté en tant que chapitre II et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 14 dans les statuts de la Société, lequel article 14 doit précéder l'actuel article 14 et sera rédigé dans ces termes;

« Art. 14. Décisions Importantes - Droits spécifiques des Actionnaires.

14.1. Nonobstant toute disposition contraire, les Gérants ne doivent pas, sans l'accord écrit préalable du/des associé(s) de la Société, approuver ou s'opposer à une décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé ou actionnaire direct ou indirect d'une Filiale de ceux-ci, ou entreprend toute action concernant la Société telle que (chacune une «Décision Importante»):

(a) La vente, transfert ou autre disposition directe ou indirecte (autre que location ou relocation) de tout ou partie des Investissements en Portefeuille, d'une Filiale, des possessions de la Société ou des ses filiales et/ou des Actifs du Portefeuille;

(b) La fusion, transformation ou consolidation de la Société ou une de ses Filiales;

(c) L'acquisition par la Société ou une des Filiales de tout bien immobilier ou autre bien matériel autre que les Actifs du Portefeuille;

(d) La mise en œuvre d'une procédure volontaire de mise en liquidation, de restructuration ou autre, de la Société ou de ses filiales, soumises aux lois applicables en matière de faillite, de redressement, d'insolvabilité ou à des lois assimilées;

(e) Le financement ou refinancement de la Société ou d'une Filiale;

(f) La décharge annuelle des gérants des Filiales; et

(g) L'émission d'actions, de titres de participation ou de titres représentatifs d'une dette par la Société ou ses Filiales.

14.2. Droit de consultation

Nonobstant toute disposition contraire, les gérants ne doivent pas, sans consulter préalablement le/les associé(s), approuver ou s'opposer à toute décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé direct ou indirect d'une Filiale, ou entreprendre toute décision concernant la Société telle que:

(h) La location ou re-location de propriétés détenues au sein des Actifs du Portefeuille

(i) Les décisions ayant des retombées fiscales importantes au niveau de la Société ou d'une Filiale; et

(j) Tout accord entre l'Associé-Gérant du Partnership ou une de ses Sociétés Affiliées d'un côté (autre que le Partnership), et la Société ou une des Filiales, de l'autre côté; sachant que ces accords doivent être rédigés dans des termes qui ne sont pas défavorables ou moins avantageux pour la Société ou la Filiale concernée, selon les cas, par rapport aux conditions qui pourraient être obtenues dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales avec un tiers.»

Relativement à l'insertion d'un nouvel article 14, l'Associé Unique décide que l'actuel article 14 des statuts de la Société soit renuméroté en tant qu'article 15 et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KRÖGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4524. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028503/203.

(130034449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

AC Revocable Trust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.629.

Il ressort d'un contrat de cession daté du 8 février 2013 mais avec effet au 1^{er} février 2013, que l'associé unique de la Société a cédé 6.250 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune à Ciardelli Descendants LLC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 80 South Main Street, Suite 202, Hanover, NH 03755, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 5232232 auprès de Secretary of State of Delaware, Division of Corporations.

En conséquence de la cession, les parts sociales sont détenues de la manière suivante:

ARC Recocable Trust:	18.750 parts sociales
Ciardelli Descendants LLC:	6.250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AC Revocable Trust s.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013022147/19.

(130026741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Acftperfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 111.492.

Suite aux différentes conventions de cession de parts du 08 mai 2012, le capital social de la société ACFTPERFO Sàrl qui se compose de 200 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- € chacune est réparti comme suit:

- 33 parts sociales sont détenues par Monsieur Thierry Waetermans, né le 08 août 1961 à Watermael -Boitsfort, demeurant au 18, Avenue de la Balance, B - 1410 Waterloo (Belgique);

- 34 parts sociales sont détenues par Monsieur Werner Moens, né le 05 mars 1966 à Mechelen, demeurant au 44, Nedergemlaan, B - 1980 Epegem (Belgique);

- 33 parts sociales sont détenues par Monsieur Benoît Langen, né le 25 mars 1964 à Eupen, demeurant au 1636, Chemin des colles, F - 06740 Châteauneuf de Grasse, Alpes Maritimes (06) (France);

- 33 parts sociales sont détenues pas Monsieur Pierre Jacquemin, né le 31 janvier 1968 à Uccle, demeurant au 28, Rue Champs des Vignes, B - 1380 Lasne (Belgique);

- 33 parts sociales sont détenues par Monsieur Richard Magis, né le 23 novembre 1972 à Verviers, demeurant au 17, rue des Longues Pièces, B - 4970 Francorchamps (Belgique);

- 34 parts sociales sont détenues par Monsieur Arno Broes, né le 16 juin 1959, à Brugge (Belgique), demeurant au 24a Watermolenstraat, B - 3140 Keerbergen (Belgique).

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013022150/24.

(130027234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

IPG Prime Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.999.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172968,

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IPG Prime Logistics S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172999, incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, publication with the Mémorial C Recueil des Sociétés pending (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Insertion of a new Chapter I in the Company's articles of association to precede the current Chapter I, and corresponding renumbering of the following chapters; and

2. Insertion of a new article 14 in the Company's articles of association, which new article 14 shall precede the current article 14, and corresponding renumbering of the following articles of the articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new Chapter I in the Company's articles of association, which Chapter I shall precede all existing chapters and shall read as follows:

"Chapter I. - Definitions

"Affiliate" means, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with such specified Person. When used in these Articles, the term "control" (and correlative words) means the power of a Person to direct the principal business management and activities of a Person, whether through voting power, by agreement or otherwise.

"Partnership's General Partner" means Hines IPG Prime Logistics GP Limited (being the general partner of the Partnership within the meaning of section 4(2) of the Act) in its capacity as general partner of the Partnership and any other person appointed as a general partner of the Partnership from time to time.

"Major Decision" has the meaning given to it in article 14.1. of these articles of association.

"Partnership" means IPG Prime Logistics English Limited Partnership, a limited partnership established in England and Wales (registered number LP015295), having its registered office at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London, W1S 3AE.

"Partnership Agreement" means any agreement in effect from time to time between the partners of the Partnership.

"Person" means an individual, partnership, corporation, limited liability company, trust or other legally-created entity, whether domestic or foreign.

"Portfolio I" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio II" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio Assets" means collectively, Portfolio I and Portfolio II. A "Portfolio Asset" shall mean any of the logistic assets comprising the Portfolio Assets.

"Portfolio Investments" means the Company's indirect investment in the Portfolio Assets, including the Lux SPVs through which the Company invests, including any shareholder loans made by the Lux SPVs.

"Subsidiary" means each direct or indirect subsidiary of the Company.

"Transfer" means the sale, exchange, transfer, assignment, pledge, creation of a security interest in, encumbrance on, or other disposition of, such interest or any economic interest therein (including as a result of any participation or swap transaction) either directly, indirectly, by operation of law or otherwise."

As a consequence of the insertion of the new Chapter I, the Sole Shareholder further resolves that the former Chapter I of the Company's articles of association shall now be renumbered Chapter II and all following chapters shall be renumbered accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 14 in the Company's articles of association, which article 14 shall precede the existing article 14 and shall read as follows:

« Art. 14. Major Decisions - Shareholder Reserved Matters.

14.1. Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior written consent of each of the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following (each a "Major Decision"):

(a) Direct or indirect sale, transfer or other disposition (other than by way of leasing or re-leasing) of all or any part of any of the Portfolio Investments, a Subsidiary, the properties held by the Company or the Subsidiaries and/or the Portfolio Assets;

(b) Merger, conversion or consolidation of the Company or the Subsidiaries;

(c) Acquisition by the Company or any of the Subsidiaries of any real property or other material asset other than the Portfolio Assets;

(d) Commencement of or other decisions with respect to a voluntary proceeding seeking liquidation, reorganization or other relief with respect to the Company or any of the Subsidiaries under any applicable bankruptcy, rehabilitation, insolvency or similar laws;

(e) Financing or refinancing by the Company or any Subsidiary;

(f) Exoneration of the management of the Subsidiaries on an annual basis; and

(g) Issuance of any equity, equity-linked or debt securities by the Company or its Subsidiaries.

14.2. Consultation Right

Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior consultation with the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following:

(h) Leasing or re-leasing any of the properties comprising the Portfolio Assets;

(i) Major tax structuring issues concerning the Company or any Subsidiary; and

Any agreement by and between the Partnership's General Partner or any of its Affiliates (other than the Partnership), on the one hand, and the Company or any Subsidiary, on the other hand; provided, that any such agreements shall be on terms that are fair and reasonable and no less favourable to the Company or the relevant Subsidiary, as applicable, than it would obtain in a comparable arm's-length transactions with a third party."

As a consequence of the insertion of the new article 14, the Sole Shareholder further resolves that the former article 14 of the Company's articles of association shall now be renumbered article 15 and all following articles shall be renumbered accordingly.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de janvier.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172968,

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kroger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 janvier 2013; et

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («Associé Unique») de IPG Prime Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172999, constituée le 22 novembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, et n'ayant pas encore été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

Ordre du jour

1. Insertion d'un nouveau chapitre I précédant l'actuel chapitre I des statuts de la société, et induisant la renumérotation des chapitres suivants; et

2. Insertion d'un nouvel article 14 précédant l'actuel article 14 des statuts de la Société, et induisant la renumérotation des articles suivants.

Après considération des différents points à l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau chapitre I au sein des statuts de la Société, précédant tous les autres chapitres, et rédigé dans ces termes:

«Chapitre I^{er} - Définitions

«Actifs du Portefeuille» désigne collectivement le Portefeuille I et le Portefeuille II. Un «Actif du Portefeuille» désigne tout actif composant l'ensemble des «Actifs du Portefeuille».

«Associé-Gérant» désigne Hines IPG Prime Logistics GP Limited (qui agira en tant que gérant du Partnership selon les dispositions de la section 4(2) de l'Acte) agissant en sa capacité de gérant du Partnership et tout autre gérant du Partnership nommé par la suite.

«Décision Importante» doit être compris dans le sens qui lui est conféré par l'article 14.1 des présents Statuts.

«Filiale» désigne chaque filiale directe ou indirecte de la Société.

«Investissements du Portefeuille» désigne les investissements indirects effectués par la Société dans les Actifs du Portefeuille.

«Partnership» désigne IPG Prime Logistics English Limited Partnership, un limited partnership domicilié en Angleterre et au Pays de Galles (numéro d'immatriculation LP015295), ayant son siège social à Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE.

«Partnership Agreement» désigne un accord établi à tout moment entre les associés.

«Personne physique ou morale» désigne tout individu, partnership, société, société à responsabilité limitée, trust ou autre entité légale, établi sur le territoire ou à l'étranger.

«Portefeuille I» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Portefeuille II» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Société-affiliée» désigne, à l'égard d'une Personne physique ou morale spécifiée, toute autre personne qui contrôle directement ou indirectement, qui est contrôlée par ou sous le contrôle commun d'une telle Personne spécifiée. Les Statuts définissent le terme «contrôle» (et les termes s'y apparentant) comme le pouvoir d'une Personne de diriger les activités principales d'une autre Personne que ce soit par le biais de droits de vote, d'un accord ou d'un autre procédé similaire.

«Transfert» désigne la vente, l'échange, le transfert, la cession, le nantissement, la création d'une garantie, un gage ou un autre dispositif qui a pour effet de transférer un intérêt économique (du fait également de toute participation ou transaction swap), qui intervient de manière directe ou indirecte, qu'il en soit décidé par la loi ou autrement.»

Relativement à l'insertion d'un nouveau chapitre I, l'Associé Unique décide que l'actuel chapitre I des statuts de la Société soit renuméroté en tant que chapitre II et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 14 dans les statuts de la Société, lequel article 14 doit précéder l'actuel article 14 et sera rédigé dans ces termes;

« Art. 14. Décisions Importantes - Droits spécifiques des Actionnaires.

14.1. Nonobstant toute disposition contraire, les Gérants ne doivent pas, sans l'accord écrit préalable du/des associé(s) de la Société, approuver ou s'opposer à une décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé ou actionnaire direct ou indirect d'une Filiale de ceux-ci, ou entreprenant toute action concernant la Société telle que (chacune une «Décision Importante»):

(a) La vente, transfert ou autre disposition directe ou indirecte (autre que location ou relocation) de tout ou partie des Investissements en Portefeuille, d'une Filiale, des possessions de la Société ou des ses filiales et/ou des Actifs du Portefeuille;

(b) La fusion, transformation ou consolidation de la Société ou une de ses Filiales;

(c) L'acquisition par la Société ou une des Filiales de tout bien immobilier ou autre bien matériel autre que les Actifs du Portefeuille;

(d) La mise en œuvre d'une procédure volontaire de mise en liquidation, de restructuration ou autre, de la Société ou de ses filiales, soumises aux lois applicables en matière de faillite, de redressement, d'insolvabilité ou à des lois assimilées;

(e) Le financement ou refinancement de la Société ou d'une Filiale;

(f) La décharge annuelle des gérants des Filiales; et

(g) L'émission d'actions, de titres de participation ou de titres représentatifs d'une dette par la Société ou ses Filiales.

14.2. Droit de consultation

Nonobstant toute disposition contraire, les gérants ne doivent pas, sans consulter préalablement le/les associé(s), approuver ou s'opposer à toute décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé direct ou indirect d'une Filiale, ou entreprendre toute décision concernant la Société telle que:

- (h) La location ou re-location de propriétés détenues au sein des Actifs du Portefeuille
- (i) Les décisions ayant des retombées fiscales importantes au niveau de la Société ou d'une Filiale; et
- (j) Tout accord entre l'Associé-Gérant du Partnership ou une de ses Sociétés Affiliées d'un côté (autre que le Partnership), et la Société ou une des Filiales, de l'autre côté; sachant que ces accords doivent être rédigés dans des termes qui ne sont pas défavorables ou moins avantageux pour la Société ou la Filiale concernée, selon les cas, par rapport aux conditions qui pourraient être obtenues dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales avec un tiers.»

Relativement à l'insertion d'un nouvel article 14, l'Associé Unique décide que l'actuel article 14 des statuts de la Société soit renuméroté en tant qu'article 15 et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KROGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4527. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028504/203.

(130034454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Bakeries International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.191.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 11 février 2013

1. La cooptation de Monsieur François LANNERS en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Philippe STANKO, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015

2. La cooptation de Monsieur Edmond MULLER en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022179/15.

(130026874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Black & Decker TransAsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.985.

En date du 7 février 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker TransAsia S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013022186/16.

(130027332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

BluO I Equity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.864.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 Décembre 2012 à publier au Memoriale, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 11 Février 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la société Hauck & Aufhauser Alternative Investment Services S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Février 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013022188/21.

(130026962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Bosco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.553.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 06 février que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur de catégorie B à compter du 06 février 2013:

- Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. Nomination de l'Administrateur de catégorie B pour une durée de 6 ans ou jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2019 à compter du 06 février 2013:

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013022189/20.

(130027354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.906.

—
Projet de plan de répartition de l'actif dans une affaire de gestion contrôlée

Les soussignés, Paul LAPLUME, expert-comptable, et Maître Alain RUKAVINA, avocat à la Cour, nommés commissaires à la gestion contrôlée par jugement du 9 novembre 2009 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à

Luxembourg siégeant en matière commerciale (15^e chambre) ont l'honneur de vous présenter leur projet de réalisation et de répartition de l'actif.

1. Historique. TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG SARL, SCA ("TEKSID SCA") est une société en commandite par actions au capital social de 2.039.100 EUR détenue à 99% par son actionnaire commanditaire, la société TK Aluminum Subco Ltd ("TK Subco") et à raison de 1 % par son associé commandité, la société TEKSID Sarl.

Monsieur Mark SMITH (de Deloitte Bermuda) agit comme gérant de TEKSID SCA.

En 2003, TEKSID SCA. a émis des obligations pour un montant de 240 millions EUR, intérêts 11,375%, échéance 2011. Wilmington Trust Company est actuellement le représentant légal ("le Trustee") des obligataires ("les obligataires").

En novembre 2006, dans le cadre d'un vaste programme de restructuration, TEKSID SCA a vendu une partie de ses activités à TENEDORA NEMAK S.A. DE C.V. ("NEMAK"), une société de droit mexicain, pour un montant de 485 millions USD, augmenté d'un droit participatif dans NEMAK, dénommé "synthetic equity interest" (appelé dans la suite le "SEI").

En mars et octobre 2007, TEKSID SCA a lancé des offres d'achat de sorte que le solde du principal a été réduit à 200.358.000 EUR.

En juillet 2008, afin de préserver la valeur du SEI, le droit au SEI a été transféré à TK SEI Luxembourg Sarl (TK SEI) ensemble avec le contrat de gage du 1^{er} juillet 2008 conclu entre TEKSID SCA, TK SEI et Wilmington Trust Company pour garantir le remboursement du produit du SEI à TEKSID SCA. Le gage devenant sans objet au moment du paiement du SEI à TEKSID SCA.

Par jugement du 9 novembre 2009 le Tribunal d'Arrondissement, (15^e chambre), a placé la gestion du patrimoine de la société TEKSID SCA sous le régime de la gestion contrôlée selon l'Arrêté grand-ducal du 24 mai 1935 complétant la législation relative aux sursis de paiement, au concordat préventif de la faillite et à la faillite par l'institution du régime de la gestion contrôlée, (ci-après "l'Arrêté grand-ducal").

Il a nommé commissaires à cette gestion Monsieur Paul LAPLUME, expert-comptable, et Maître Alain RUKAVINA, avocat à la Cour, ("les commissaires") et leur a confié la mission d'établir au plus tard le 1^{er} mai 2010 un projet de réorganisation et/ou de réalisation et de répartition de l'actif.

Ce délai a été prorogé au 10 décembre 2010, au 30 juin 2011, au 15 décembre 2011, au 15 juin 2012, au 15 janvier 2013 et finalement au 15 mars 2013.

Par un accord transactionnel ("Seulement Agreement") du 15 août 2012, TEKSID SCA et NEMAK ont pu s'accorder sur une valeur récupérable du SEI de 14.961.925 USD. Au même moment, tous les comptes existants entre TEKSID SCA et NEMAK ont été entièrement et définitivement soldés.

Un résumé du "Seulement Agreement" est repris à l'annexe 1.

2. Situation financière et Budget pour clôture. Le gérant a informé les commissaires qu'il envisage de clôturer les activités de la société après la distribution des actifs disponibles. En conséquence, le présent projet ("le Plan") prend en compte des provisions pour liquidation de la société et de sa filiale.

a. Actifs disponibles: libres, en faveur des obligataires et bloqués

- Les actifs disponibles à fin novembre 2012 sont constitués:

* d'un solde de 104.743,64 EUR auprès de la Caisse de Consignation (sous réserve de vérification du montant exact compte tenu des frais de consignation et des éventuels intérêts perçus). Le solde disponible auprès de la Caisse de Consignation est réservé en premier lieu pour le paiement des frais de la gestion contrôlée

* d'avoirs en banque auprès de la JP MORGAN pour un montant total de 9.436.209,05 EUR (solde du compte en EUR + solde du compte en USD).

Il y a lieu de souligner que le solde du compte en USD auprès de la JP MORGAN comprend une partie de la réalisation du SEI à savoir un montant de 10.000.000 USD (7.712.776,21 EUR le taux de change du 30 novembre 2012: 1 EUR = 1,29655 USD).

Les avoirs disponibles auprès de JP MORGAN, se décomposent donc de 7.712.776,21 EUR issus du SEI et d'un montant séparé de 1.723.432,84 EUR qui est à disposition de la société pour le paiement (i) d'un éventuel solde de frais de la gestion contrôlée et (ii) des frais d'administration et de la liquidation. Le surplus de ce montant séparé est disponible pour payer les créanciers obligataires et chirographaires.

Le montant de 7.712.776,21 EUR (10.000.000 USD) disponible auprès de la JP MORGAN provenant de la réalisation du SEI est réservé au paiement des créanciers obligataires et chirographaires.

Le solde de la réalisation du SEI, à savoir un montant de 3.827.021,71 EUR (4.961,925 USD), est actuellement bloqué sur un compte séquestre auprès de Wells Fargo Bank couvrant une provision d'indemnisation de NEMAK.

Un résumé de l'"Escrow Agreement" du 21 août 2012 réglant le compte séquestre est repris à l'annexe 2.

Un solde éventuel du compte séquestre, selon le sort de la provision d'indemnisation, revient aux créanciers obligataires et chirographaires.

b. Paiement des frais courants et provision pour l'administration et la liquidation de la société

Tous les frais de fonctionnement antérieurs à la gestion contrôlée ont été payés. En conséquence, il ne reste ni créanciers privilégiés, ni créanciers chirographaires à payer.

Tous les frais générés depuis la mise en gestion contrôlée ont été payés à partir du compte JP MORGAN avec l'accord des commissaires.

Un budget prévisionnel pour les frais futurs a été établi par le gérant. Une copie du détail des frais, qui constituent des frais de la masse est reprise en annexe 3.

Selon ses estimations, la société doit faire face à des frais de l'ordre de 1.593.000 EUR.

c. Créanciers chirographaires et obligataires

Il est à noter que le contrat de gage du 1^{er} juillet 2008 n'avait pas pour objectif de donner et, après exercice du SEI, n'a effectivement pas donné aux obligataires de rang prioritaire par rapport aux créanciers chirographaires. Une copie d'un memorandum de l'étude KLEYR GRASSO ASSOCIES établi en date du 20 mars 2012 sur la question du rang des créanciers et adressé à la société est reprise en annexe 4.

Comme indiqué au point b ci-dessus, il n'y a pas de créanciers chirographaires.

3. Plan de répartition. Sur base des considérations reprises ci-dessus, les commissaires ont préparé un Plan de réalisation et de répartition de l'actif au sens de l'article 6 de l'Arrêté grand-ducal qui se présente comme suit:

Tableau 3.1: Actifs disponibles au 30 novembre 2012

Actifs disponibles selon situation au 30 novembre 2012	EUR	EUR	EUR
Caisse de consignation	104 743,64		
Cash JP MORGAN (y compris paiement cash SEI)		9 436 209,05	
Paievements autorisés (non exécutés au 30 11 2012)		47 618,75	
Solde cash JP MORGAN		9 388 590,30	
Valeur réalisation SEI (14.961.925 USD)			11 539 797,93
Paievement cash SEI (10.000.000 USD)			7 712 776,21
Solde SEI (4.961.925 USD)			3 827 021,71
Hypothèse: taux de change USD/EUR	1,29655		
Total actifs disponibles au 30 novembre 2012	104 743,64	9 388 590,30	3 827 021,71

Tableau 3.2: Actifs disponibles après provisions

Actifs disponibles après provisions	EUR	EUR	EUR
Caisse de consignation	104 743,64		
Provision frais gestion contrôlée (honoraires commissaires AR + PL)	104 743,64		
Solde consignation	0,00		
		hors SEI	SEI
Cash JP MORGAN: 1.723.432,84 - 47.618,75 (paiements en cours)		1 675 814,09	7 712 776,21
Provision frais d'administration et de liquidation (selon estimation gérant)		1 593 000,00	0,00
Solde JP MORGAN		82 814,09	7 712 776,21
SEI Exit payment			11 539 797,93
Paiement cash sur compte JP MORGAN			-7 712 776,21
Solde SEI (paiement sur compte séquestre Wells Fargo Bank)			3 827 021,72
Nemak Release Amount			pm
Settlement amount			pm
plus legal fees			pm
plus prorata of the escrow account interest			pm
less prorata of the escrow account fees			
TK SEI Release Amount	maximum		minimum
Escrow account	3 827 021,72		3 827 021,72
less Nemak Release amount	0,00		-3 827 021,72
	3 827 021,72		0,00

Le tableau distingue entre un scénario maximum et un scénario minimum selon le traitement de la provision d'indemnisation de NEMAK et sa conséquence sur le solde du produit du SEI actuellement bloqué sur un compte séquestre.

Tableau 3.3: Plan de répartition des actifs

Plan de répartition des actifs	maximum	minimum
Créanciers		
Créanciers obligataires (montant principal)	200 358 000,00	200 358 000,00
Créanciers chirographaires	0,00	0,00
Total créanciers	200 358 000,00	200 358 000,00
Actifs disponibles pour créanciers obligataires et chirographaires		
Actifs libres (solde caisse de consignation + solde JP MORGAN)	82 814,09	82 814,09
Actifs libres pour obligataires et chirographaires (paiement cash SEI)	7 712 776,21	7 712 776,21
Actifs bloqués pour obligataires et chirographaires (paiement solde SEI)	3 827 021,71	0,00
Total actifs disponibles pour créanciers obligataires et chirographaires	11 622 612,01	7 795 590,30
% de récupération des créanciers obligataires et chirographaires	5,8009%	3,8908%

Une première distribution et le cas échéant une deuxième distribution seront effectuées aux créanciers. Une première distribution de 7.795.590,30 EUR endéans les 20 jours ouvrables à partir du moment où le plan homologué par le Tribunal est devenu définitif. Une deuxième distribution, s'il reste un solde sur le compte équestre, sera effectuée endéans les 20 jours ouvrables à partir de la mainlevée des fonds sur le compte de séquestre.

a. Paiement des frais de gestion contrôlée, d'administration et de liquidation

Les frais de la gestion contrôlée à savoir les honoraires des commissaires et les frais de gestion contrôlée et de liquidation, provisionnés pour un montant total de 1.697.743,64 EUR (104.743,64 + 1.593.000) seront payés à partir du solde disponible auprès de la Caisse de Consignation et auprès de JP MORGAN.

Après paiement de ces frais, le solde restant en dehors du produit du SEI pour les créanciers obligataires est évalué à 82.814,09 EUR (solde Caisse de Consignation + solde JP MORGAN).

b. Distribution du solde du compte JP MORGAN aux créanciers chirographaires et obligataires

En l'absence de créanciers chirographaires, le solde de 82.814,09 EUR revient intégralement aux créanciers obligataires.

c. Distribution des actifs disponibles aux créanciers chirographaires et obligataires

En l'absence de créanciers chirographaires, la partie cash du produit du SEI de 7.712.776,21 EUR (10.000.000 USD) déjà virée sur le compte bancaire de JP MORGAN revient intégralement aux créanciers obligataires.

d. Distribution du solde des actifs, actuellement bloqués sur le prédit compte séquestre et destinés aux obligataires et créanciers chirographaires au moment du déblocage partiel ou intégral

En l'absence de créanciers chirographaires, le solde éventuel du produit du SEI de 3.827.021,71 EUR (4.961.925 USD) diminué de l'éventuelle provision d'indemnisation pour NEMAK des frais du compte séquestre et augmenté des éventuels intérêts du compte séquestre, revient aux obligataires.

Selon le sort de la provision d'indemnisation de NEMAK, le solde du produit du SEI est évalué au maximum à 3.827.021,71 EUR et au minimum à 0,00 EUR.

4. Communication et publication

Le Plan fera l'objet d'une demande d'agrément ("consent solicitation statement") annexe 5 qui sera adressée aux créanciers, aux codébiteurs solidaires et cautions connus dans le sens de l'article 8 alinéa 1 de l'Arrêté grand-ducal et fera en outre l'objet d'une publication par extrait au Mémorial C destinés à tous les créanciers.

Le Plan est ensuite soumis à l'approbation du Tribunal.

La communication aux obligataires se fera par l'intermédiaire d'un agent de communication Lucid Issuer Services Limited, par le biais des établissements de compensation Euroclear et Clearstream.

Le "consent solicitation statement" comprendra comme annexes:

- Une lettre d'accompagnement du gérant
- Le plan rédigé en français
- Une traduction officielle du plan en anglais

Les obligataires qui approuvent le plan présenteront leur vote aux établissements de compensation respectifs qui feront suivre les votes et les éventuels commentaires à l'agent de communication. Pour que leurs votes soient pris en considération, les obligataires devront indiquer leur nom, adresse, ainsi que les obligations détenues.

L'agent de communication répondra aux éventuelles questions des obligataires et de leurs intermédiaires, dressera un tableau des votes reçus par les établissements de compensation, certifiera les votes au Tribunal et assurera à tout moment le lien avec les établissements de compensation.

Toutes les communications énoncées ci-avant se feront par voie électronique aux établissements de compensation comme détaillé dans le "consent solicitation statement" transmis aux obligataires en relation avec le Plan.

Dans les vingt jours ouvrables de la communication ou de la publication prévue à l'alinéa premier, l'agent de communication fait parvenir au greffe du Tribunal.

- (i) la confirmation que tous les obligataires ont été contactés et la date de ce contact

(ii) la certification des votes sous forme de tableau

(iii) un relevé des obligataires (avec noms, adresses, nombre d'obligations) ayant voté positivement ou négativement.

Les créanciers qui s'abstiennent de communication seront comptés parmi les adhérents.

Les créanciers dont les obligataires, tout comme la société, les associés, les codébiteurs solidaires et cautions peuvent adresser leurs observations écrites au greffe du Tribunal.

TRIBUNAL DE COMMERCE

de et à Luxembourg

15^e chambre

7, Plateau du Saint Esprit

BP 23

L-2010 Luxembourg

Pour que le Tribunal puisse approuver le Plan, plus de la moitié des créanciers représentant, par leurs créances non contestées par les commissaires, plus de la moitié du passif doivent avoir donné leur adhésion (expresse ou tacite).

Par la suite le Tribunal entendra en chambre du conseil le représentant de TEKSID S.C.A.; les intéressés qui ont fait parvenir leurs observations ou leur opposition peuvent aussi être invités à comparaître.

En application de l'article 10 de l'Arrêté grand-ducal, le jugement "approuvant le projet des commissaires est obligatoire pour le commerçant, pour les créanciers de celui-ci et, même s'ils ont acquitté la dette après le jugement, pour les codébiteurs solidaires et les cautions, il est publié par extrait, à la diligence des commissaires, dans le Mémorial C et dans un journal désigné par le tribunal."

Le jugement rendu en application de l'article 10 ci-dessus est exécutoire par provision. Il est susceptible d'appel par la société TEKSID S.C.A. et ses créanciers, à l'exclusion de toute autre voie de recours.

Le délai d'appel est de 8 jours; il prend cours le jour de la publication du jugement, lorsque celle-ci est prescrite, et le jour du jugement dans les autres cas.

5. Pouvoir accordé au gérant, sinon au liquidateur à nommer, pour mettre en oeuvre le plan de répartition

Les commissaires proposent au Tribunal à ce que le gérant, respectivement le liquidateur à nommer, mette en oeuvre le plan.

Il est proposé que la personne responsable pour l'exécution du plan établisse un décompte final et le soumette aux créanciers en fonction du sort de la provision indiquée sous le point 2 a.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Alain RUKAVINA / Paul LAPLUME

Les commissaires à la gestion contrôlée

Référence de publication: 2013036035/204.

(130044038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Butterfly Topco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.900.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 12 février 2013

Les actionnaires de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de Madame Corinne Bitterlich et de Monsieur Alain Renard en tant qu'administrateurs B de la Société avec effet au 7 février 2013,

- de nommer Mademoiselle Fantine Jeannon, née le 8 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et Monsieur Christoph Kossmann, né le 21 juin 1957 à Homburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateurs B avec effet au 7 février 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022191/16.

(130026900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

BELFOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.529.

Par résolutions prises en date du 1^{er} janvier 2012, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Sheldon David Yellen, avec adresse au 185, Oakland Avenue, 48009 Birmingham, Michigan, Etats-Unis de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013022198/13.

(130026703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Blue Peauvoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 171.551.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2012.

Les associés de la société à responsabilité limitée BLUE PEAUVOIR S.à r.l., avec siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 171.551, ont pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes sujet à faire publier au Mémorial C:

Unique résolution

L'assemblée générale déclare qui suite à trois (3) cessions de parts du 07 décembre 2012, constatées en assemblée générale extraordinaire les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont détenues comme suit:

ASSOCIE	Nombre de parts sociales
1.- Madame Mariya TABAYEVA, épouse de Vitantonio Lotito, cuisinière, née à Zaitchenko, Donets/Ukraine, le 19 décembre 1977, demeurant à L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Vitantonio LOTITO, commerçant, né à Sammichele di Bari/Italie, le 27 novembre 1958, demeurant à L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg, deux cent cinquante parts sociales	250
Total : cinq cents parts sociales	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric TRIDEMY / Didier WEBER

Les gérants

Référence de publication: 2013022203/28.

(130026818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

BM Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.690.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 janvier 2013 que Mme Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, née le 20 avril 1976 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg- Kirchberg, a été nommée à la fonction de gérante, avec effet au 28 novembre 2012, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Roel SCHRIJEN, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022204/14.

(130026895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Bolero Participations SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 170.669.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration le 11 février 2013

1. Transfert du siège social de la société

Le siège social de la société est transféré au L-2340 Luxembourg, 34B rue Philippe II avec effet immédiat.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013022206/13.

(130026890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Castello (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 104.838.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique avec effet au 28 juin 2012 que:
Monsieur Henry A Thompson et Monsieur C. MacLaine Kenan ont démissionné de leur fonction de gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 février 2013.

Pour extrait conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2013022217/16.

(130026921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

ChipPAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 69.052.

—
Extrait des résolutions prise par l'associé unique en date du 13 février 2013

L'Associé unique accepte la démission en tant que gérant de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Associé unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013022218/16.

(130026878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.903.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 26 octobre 2012 que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Waucquez, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cie d'Investissement Foncier Healthcare S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013022219/17.

(130027024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Image Rights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 174.559.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de janvier

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

M. Fabrice LOUETTE, né le 22 septembre 1971 à Chênée (Belgique) domicilié au 15 Avenue de la Laiterie, B-4000 Liège, Belgique,

dûment représenté par Me Laurence Jacques, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2012;

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme dénommée IMAGE RIGHTS S.A. qu'il déclare constituer comme suit:

I. Forme et Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de IMAGE RIGHTS S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée.

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Le siège social pourra être transféré sur le territoire de la même commune par décision du conseil d'administration ou par décision de l'administrateur unique, le cas échéant.

3.3. Il peut être créé par décision du conseil d'administration ou par décision de l'administrateur unique, le cas échéant, des succursales ou bureaux, tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Objet Social de la Société

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet l'activité de représentation de sportifs, de défense de leurs intérêts sportifs ou publicitaires, d'organisation de manifestations sportives, de consultance, de publicité en matière de développement de projets sportifs et d'organisation de clubs, de prospection et de recherche de talents sportifs ou de sponsors pour compte propre ou pour compte d'autrui et enfin d'intermédiaire en matière de transferts ou de recrutements de sportifs.

4.2. La Société a également pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.3 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties, sûretés ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.4. La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres Sociétés Apparentées tous concours, prêts, avances ou garanties, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital social et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social souscrit de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (ci-après, chacune une «Action» et ensemble les «Actions»).

Les Actions sont réparties en différentes classes (ci-après chacune une «Classe» et ensemble les «Classes»):

- trente-deux (32) actions de classe A (les «Actions de Classe A»),
- trente-deux (32) actions de classe B (les «Actions de Classe B»),
- trente-deux (32) actions de classe C (les «Actions de Classe C»),
- trente-deux (32) actions de classe D (les «Actions de Classe D»),
- trente-deux (32) actions de classe E (les «Actions de Classe E»),
- trente-deux (32) actions de classe F (les «Actions de Classe F»),
- trente-deux (32) actions de classe G (les «Actions de Classe G»),
- trente-deux (32) actions de classe H (les «Actions de Classe H»),
- trente-deux (32) actions de classe I (les «Actions de Classe I»),
- trente-deux (32) actions de classe J (les «Actions de Classe J»),

toutes souscrites et entièrement libérées, chacune jouissant des droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

5.2. Toute prime d'émission payée en vertu des Actions d'une Classe quelconque devra être allouée à un compte de réserve de prime d'émission spécifique correspondant (respectivement le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe A, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe B, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe C, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe D, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe E, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe F, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe G, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe H, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe I et le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe J) et le montant de chaque compte de réserve de prime d'émission pourra être utilisé pour payer les Actions de la Classe respective, que la Société pourra racheter à ses actionnaires, afin de compenser toute perte réalisée, de les distribuer aux actionnaires ou de l'affecter à une réserve légale, à la discrétion du/des actionnaire(s), en accord avec le Chapitre V des Statuts.

5.3. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'Actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs Classes entières d'Actions, par le rachat et l'annulation de toutes les Actions qui ont été émises dans cette ou ces Classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de Classes d'Actions, ces rachats et annulation d'Actions devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la Classe J).

5.5. Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre indiqué à l'article 5.4.), cette Classe d'Actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette Classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs des Classes d'Actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Action pour chacune des Actions des Classes d'Actions concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5.6. La Valeur d'Annulation Par Action sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation par le nombre d'Actions existant dans la Classe d'Actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

5.7. Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la Classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions de quorum et majorité requises pour la modification des Statuts en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.

5.8. A compter du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe d'Actions concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.

Art. 6. Actions.

6.1. Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative ou au porteur.

6.2. Dans l'hypothèse où les Actions sont nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les Actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou par l'administrateur unique, le cas échéant, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

6.3. La Société peut annuler ou racheter la totalité de ses Actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

6.4. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique ou d'un actionnaire en cas de pluralité d'actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme en étant le propriétaire unique à l'égard de la Société.

Art. 7. Définitions. Montant Disponible: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

ou:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.

IV. Administration

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les Actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires constatant que les Actions de la Société sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

8.2. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années. L'administrateur exerce son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

8.3. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

8.4. Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

8.5. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale qui pourvoira à son remplacement.

Art. 9. Décision du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3. Le président préside le conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration peut, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de ce conseil d'administration.

9.4. Un avis par écrit, télécopie ou courrier électronique (sans signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les motifs de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

9.5. Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

9.6. Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.

9.7. Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante.

9.9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

9.10. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil d'administration dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

10.1. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant.

10.2. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à la Loi sur les Sociétés, à un ou plusieurs directeur(s), agent(s), gérant(s), administrateur(s) ou autre(s) mandataire(s), actionnaire(s) ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

10.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration, selon le cas.

Art. 11. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou la signature conjointe de deux (2) administrateurs au moins ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration conformément aux Statuts.

V. Actionariat

Art. 12. Pouvoirs.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

12.2. Dans l'hypothèse d'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Droits de Vote.

13.1. Chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnellement au nombre d'Actions qu'il détient. Chaque Action donne droit à une voix. Chaque Classe d'Actions possède des droits de votes égaux et aucune distinction n'est faite entre les Classes d'Actions, les votes étant exprimés comme s'il n'existait qu'une seule Classe d'Actions.

13.2. Chaque actionnaire peut participer à l'assemblée générale des actionnaires quel que soit le nombre d'Actions qu'il détient.

Art. 14. Décisions de l'actionnaire unique.

14.1. Les décisions de l'actionnaire unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'actionnaire unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société, conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Assemblées générales des actionnaires.

15.1. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, le cas échéant. Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.2. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut lever les formalités de convocation.

15.3. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

15.4. Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

15.5. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

15.6. Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote envoyés par courrier, courrier électronique ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée. Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, sont nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

15.7. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées.

15.8. Lorsque les décisions de l'assemblée générale portent sur un amendement à apporter aux Statuts ou aux droits liés à une Classe d'Actions déterminée (en ce compris la liquidation d'une Classe d'Actions), ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées au sein de la Classe d'Actions concernée et de l'ensemble des votes exprimés par l'assemblée générale des actionnaires. Les conditions de quorum requises par la Loi sur les Sociétés devront être observées.

Art. 16. Assemblée générale annuelle.

16.1. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi de juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour est un jour férié ou légal, à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Le quorum et le délai de convocation prévus par la Loi sur les Sociétés régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire des Statuts.

VI. Surveillance de la société

Art. 17. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

VII. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Comptes Annuels. Chaque année, référence faite à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes sociaux de la Société seront dressés par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, qui préparera un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société. L'inventaire et les comptes sociaux seront disponibles au siège social de la Société pour inspection par chaque actionnaire.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et aussi longtemps que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société tel qu'il résulte des présents Statuts ou du capital social le cas échéant augmenté ou réduit suivants les conditions énoncées dans les Statuts.

20.2. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

20.3. La balance des bénéfices nets est à la disposition des actionnaires qui peuvent décider de distribuer ces bénéfices nets aux Classes d'Actions, proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque actionnaire dans la Classe d'Actions concernée et d'allouer à quelconque catégorie de Classe d'Actions ou compte de réserve ou compte de réserve de prime d'émission de la Classe concernée, un dividende préférentiel cumulatif annuel à déterminer librement par les actionnaires.

20.4. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, le cas échéant, en observant les dispositions légales.

VIII. Dissolution et Liquidation

Art. 21. Dissolution et Liquidation.

21.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations du (des) liquidateur(s).

21.2. Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société ainsi que des frais liés à sa liquidation, le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires par Classe d'Actions, en conformité avec les droits et obligations liés à chaque Classe d'Actions. Cette distribution se fera suivant les règles déterminées pour une distribution de dividendes, de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par ces mêmes règles et toujours dans le respect des droits et obligations liés à chaque Classe d'Actions.

IX. Dispositions générales

Art. 22. Loi applicable. Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts relèvent des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 Décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteur:	Nombre d'actions souscrites:
M. Fabrice LOUETTE	320 actions

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ onze cents Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des actionnaires

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à un (1) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1):
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique de la Société:
- Fabrice LOUETTE, domicilié au 15 Avenue de la Laiterie, B-4000 Liège, Belgique;
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:
- Monsieur Pierre Bégasse, domicilié au 4 rue Vieille Voie d'Ardenne, B-4671 Barchon, Belgique.
4. Le siège social de la Société est fixé au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.
5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018 ou à une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.
6. Le premier exercice comptable de la Société est fixé du jour de constitution au 31 décembre 2013, par exception à l'article 18 des Statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Louette, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2195. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012294/345.

(130014253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.082.124,47.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.023.

—
Par résolutions signées en date du 8 février 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Sophie Mellinger, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet au 7 février 2013.

Nomination de Madame Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, et avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 7 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Veillez noter que le siège social de l'associé PM Leasing AB a changé et se trouve à présent au:

PM Leasing AB

Rosenlundsgatan 54

118 63 Stockholm

Suède

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013022227/23.

(130026817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CMC Biologics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.105,57.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.356.

Suite à la cession de parts sociales en date du 17 décembre 2012 intervenue entre SNI Inc et EEP Managers Limited, les parts sociales de la Société, entre ses deux associés uniquement, est répartie comme suit:

- EEP Managers Limited, une société dont le siège social se situe 1 Royal Plaza, Royal Avenue, BGU - GY1 2HL St Peter Port à Guernesey et qui est enregistrée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 34659 détient 326 parts ordinaires de catégorie B;

- SNI Inc ne détient plus de part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013022236/18.

(130026773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

D.F.G. Dutch Financial Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.721.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société s'est clôturée en date du 31 décembre 2012.

Le dépôt et la conservation des livres et des documents sociaux se feront au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée de 5 ans.

Référence de publication: 2013022249/10.

(130027061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Dacapo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.554.

Auszug aus der Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafter vom 07.02.2013

- Die Amtsniederlegung von Frau Corinne Bitterlich als Geschäftsführerin mit Wirkung zum 07.02.2013 ist angenommen.

- Als ihre Nachfolgerin wird Frau Rosalba Barretta, Angestellte, geboren am 03.01.1971 in Marsala, Italien, mit geschäftlicher Adresse 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg zum 07.02.2013 ernannt. Ihr Mandat läuft auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 12.02.2013.

Dacapo S.à r.l.

Référence de publication: 2013022251/15.

(130026723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Deutsche Postbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Die Deutsche Postbank International S.A. teilt mit, dass mit Wirkung zum 31.12.2012 Herr Horst Kùpker sowie Herr Dr. Michael Meyer aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden sind. Die Generalversammlung vom 28. Dezember 2012 hat Herrn Ralf Stemmer und Herrn Harald Roos mit Wirkung ab 1. Januar 2013 zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates bestellt. Der Verwaltungsrat setzt sich damit aktuell wie folgt zusammen:

- Ralf Stemmer, geschäftsansässig: Deutsche Postbank AG, Friedrich-Ebert-Alle 114-126, 53113 Bonn, Deutschland; Laufzeit des Mandats: bis zur Ordentlichen Generalversammlung 2016

- Harald Roos, geschäftsansässig: Deutsche Postbank AG, Friedrich-Ebert-Alle 114-126, 53113 Bonn, Deutschland; Laufzeit des Mandats: bis zur Ordentlichen Generalversammlung 2016

- Christoph Schmitz, geschäftsansässig: Deutsche Postbank International S.A., 18-20, Rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg;

Laufzeit des Mandats: bis zur Ordentlichen Generalversammlung 2016

Die zur täglichen Geschäftsführung bestellte Geschäftsleitung der Deutschen Postbank International S.A. setzt sich aktuell wie folgt zusammen:

- Christoph Schmitz, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied (seit 24.05.1993) geschäftsansässig: Deutsche Postbank International S.A., 18-20, Rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

- Tobias Gansäuer, Mitglied der Geschäftsführung (seit 01.01.2007) geschäftsansässig: Deutsche Postbank International S.A., 18-20, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 12. Februar 2013.

Deutsche Postbank International S.A.

Julia Becker / Christoph Wagner

Référence de publication: 2013022253/28.

(130026750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Dianco Sourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 152.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013022258/11.

(130027369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Starman (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.670.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight of December,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starman Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156584, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 28 December 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Starman (France) S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156670, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 25 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2755, page 132201 on 15 December 2010 (the "Company").

The Company articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that time.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), (the “New Share”), together with a total share premium of an amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a total share premium of an amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-) by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 28 December 2012;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company (“Subscribed and paid up share capital”); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), together with a total share premium of an amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, with a total share premium of an amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-), by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the “Contribution”), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 28 December 2012 (the “Company’s Report”).

The Contribution is valued at the amount of thirty-nine million nine hundred ninety-nine thousand Euros (EUR 39,999,000.-) and is allocated as follows:

- An amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The value of the Contribution to the Company is evidenced by the Company’s Report, which value the Contribution at the amount of thirty-nine million nine hundred ninety-nine thousand Euros (EUR 39,999,000.-).

This Company’s Report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles (“Subscribed and paid up share capital”), so that it shall henceforth read as follows:

6.1. Subscribed and Paid up share capital.

6.1.1. The Company’s share capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares (parts sociales) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précèdent:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Starman Luxembourg Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 156584, étant l'associé unique de la société (l' "Associé Unique"),

Ici représenté par Melle Elodie Duchêne, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 28 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination "Starman (France) S.à r.l.", régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 156670, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2755, page 132201 le 15 décembre 2010 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), (la "Nouvelle Part Sociale") avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-);

b. Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-) par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 28 décembre 2012;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'Article 6.1 des statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré");

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cent un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer entièrement, avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-), par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre la Société (l'"Apport"), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 28 décembre 2012 (le "Rapport de la Société").

L'Apport est évalué à un montant de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 39.999.000,-) et est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un Euro (EUR 1,-) est alloué au compte capital social de la Société; et

- Un montant de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'Apport à la Société est documentée par le Rapport de la Société, qui évalue l'Apport à un montant de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 39.999.000,-).

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'Article 6.1 des Statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré"), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

6.1. Capital souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013016593/166.

(130019278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Dream Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.056.

En date du 23 avril 2012, la société Dream Luxco S.C.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a procédé au rachat de ses propres actions de la manière suivante:

- 142,682,556 parts préférentielles
- 90,456,777 parts sociales de classe A1
- 90,456,777 parts sociales de classe A2
- 139,512 parts sociales de classe B1
- 139,512 parts sociales de classe B2
- 449,947 parts sociales de classe C1
- 449,947 parts sociales de classe C2
- 74,991 parts sociales de classe D1
- 74,991 parts sociales de classe D2
- 74,991 parts sociales de classe E

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013022260/21.

(130026958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Dorint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.334.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société en date du 13 février 2013 les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'administrateur suivant à compter du 13 février 2013:

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur;

Madame Lutgarde Denys, administrateur;

Monsieur Emilio Macellari, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dorint Holding S.A.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2013022268/20.

(130027222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Dravion Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.155.

Le siège social de la société DRAVION INVEST S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 152155 a été dénoncé avec effet immédiat le 7 février 2013.

La société SV SERVICES SARL a résilié avec effet immédiat le 07 février 2013 la convention de domiciliation datée du 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 13 février 2013.

SV SERVICES

Référence de publication: 2013022269/14.

(130026847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

EDP II S.A., European Direct Property II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.987.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 6 juillet 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

* M. Moïse DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.

* M. Arnaud SCHREIBER, administrateur

* M. Benoît LEJEUNE, administrateur

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Direct Property II S.A., en abrégé EDP II S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013022273/23.

(130027022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

European Direct Property III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.387.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 6 juillet 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Moyses DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.

- M. Arnaud SCHREIBER, administrateur

- M. Benoît LEJEUNE, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Direct Property III S.A., en abrégé EDP III S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013022274/21.

(130027201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.909.825,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

—
In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of January.

before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Camlux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.791 (the Company).

The Company was incorporated on October 16, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 11, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2206. The articles of association of the Company (the Articles) have amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated October 3, 2012, published on December 13, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3023.

There appeared:

1. Cameco Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3 (Corporation),

2. Cameco NUKEM Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office in the State of Delaware, care of the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA (Nukem and together with Corporation, the Shareholders),

The Shareholders are duly represented by Mrs Anne BRUGGEMAN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the Shareholders holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1) Waiver of the convening notices;

2) Creation of (i) four new classes of shares to be named class 12 mandatory redeemable preferred shares (the Class 12 MRPS), class 13 mandatory redeemable preferred shares (the Class 13 MRPS), class 14 mandatory redeemable preferred shares (the Class 14 MRPS), class 15 mandatory redeemable preferred shares (the Class 15 MRPS), with the same features, rights and obligations as the existing MRPS, (ii) a share premium account in the books of the Company stapled to each new class of MRPS;

3) Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred ninety-five thousand five hundred seventy-three United States Dollars (USD 695,573) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-two million two hundred fourteen thousand two hundred fifty-two United States Dollars (USD 32,214,252.-), to the amount of thirty-two million nine hundred nine thousand eight hundred twenty-five United States Dollars (USD 32,909,825.-), by way of (i) the issuance of ten thousand (10,000) Class 12 MRPS, ten thousand (10,000) Class 13 MRPS, ten thousand (10,000) Class 14 MRPS, seven thousand three hundred (7,300) Class 15 MRPS, and (ii) six hundred fifty-eight thousand two hundred seventy-three (658,273) Ordinary Shares, all having a par value of one United States Dollar (USD each);

4) Subscription for and payment of the newly issued MRPS and Ordinary Shares as specified under item 3. by a contribution in cash;

5) Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above changes;

6) Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually and with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued MRPS and Ordinary Shares in the share register of the Company; and

7) Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create (i) the Class 12 MRPS, the Class 13 MRPS, the Class 14 MRPS and the Class 15 MRPS, with the same features, rights and obligations as the existing MRPS, (ii) a share premium account in the books of the Company stapled to each new class of MRPS.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred ninety-five thousand five hundred seventy-three United States Dollars (USD 695,573),

in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-two million two hundred fourteen thousand two hundred fifty-two United States Dollars (USD 32,214,252.-),

to the amount of thirty-two million nine hundred nine thousand eight hundred twenty-five United States Dollars (USD 32,909,825.-),

by way of (i) the issuance of ten thousand (10,000) Class 12 MRPS, ten thousand (10,000) Class 13 MRPS, ten thousand (10,000) Class 14 MRPS, seven thousand three hundred (7,300) Class 15 MRPS, and (ii) six hundred fifty-eight thousand two hundred seventy-three (658,273) Ordinary Shares, all having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

1. Nukem, represented as stated above, declares to subscribe to all the newly issued MRPS, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each

and to fully pay up such MRPS by a contribution in cash in the aggregate amount of forty-eight million nine hundred eleven thousand four hundred ninety United States Dollars (USD 48,911,490) being the United States Dollars equivalent of thirty seven million three hundred thousand Euro (EUR 37,300,000.-) based on the EUR/USD exchange rate published on January 10, 2013 by the European Central Bank, pursuant to which EUR 1 equals to USD 1.3113 (the Exchange Rate) and to be allocated as follows:

- an amount of thirty-seven thousand three hundred United States Dollars (USD 37,300) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

- an amount of thirteen million one hundred two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) is to be allocated to the Class 12 MRPS share premium account of the Company;

- an amount of thirteen million one hundred two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) is to be allocated to the Class 13 MRPS share premium account of the Company;

- an amount of thirteen million one hundred two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) is to be allocated to the Class 14 MRPS share premium account of the Company;

- an amount of nine million five hundred sixty-four thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 9,564,460) is to be allocated to the Class 15 MRPS share premium account of the Company;

- an amount of three thousand seven hundred thirty United States Dollars (USD 3,730) is to be allocated to the legal reserve account of the Company;

2. Corporation, represented as stated above, declares to subscribe to the six hundred fifty-eight thousand two hundred seventy-three (658,273) newly issued Ordinary Shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each

and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of sixty-five million eight hundred twenty-seven thousand two hundred sixty United States Dollars (USD 65,827,260) being the United States Dollars equivalent of fifty million two hundred thousand Euro (EUR 50,200,000.-) based on the Exchange Rate, and to be allocated as follows:

- an amount of six hundred fifty-eight thousand two hundred seventy-three United States Dollars (USD 658,273) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

- an amount of sixty-five million one hundred three thousand one hundred sixty United States Dollars (USD 65,103,160) is to be allocated to the ordinary shares share premium account of the Company; and

- an amount of sixty-five thousand eight hundred twenty-seven United States Dollars (USD 65,827) is to be allocated to the legal reserve of the Company.

The aggregate amount of one hundred fourteen million seven hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 114,738,750) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two million seven hundred thirty-two million nine hundred nine thousand eight hundred twenty-five United States Dollars (USD 32,909,825.-) represented by thirty-two million seven hundred fifty-two thousand five hundred twenty-five (32,752,525) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, ten thousand (10,000) preference shares (the Preference Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and ten thousand (10,000) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the Class 1 MRPS), ten thousand (10,000) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the Class 2 MRPS), ten thousand (10,000) class 3 mandatory redeemable preferred shares (the Class 3 MRPS), ten thousand (10,000) class 4 mandatory redeemable preferred shares (the Class 4 MRPS), ten thousand (10,000) class 5 mandatory redeemable preferred shares (the Class 5 MRPS), ten thousand (10,000) class 6 mandatory redeemable preferred shares (the Class 6 MRPS), ten thousand (10,000) class 7 mandatory redeemable preferred shares (the Class 7 MRPS), ten thousand (10,000) class 8 mandatory redeemable preferred shares (the Class 8 MRPS), ten thousand (10,000) class 9 mandatory redeemable preferred shares (the Class 9 MRPS), ten thousand (10,000) class 10 mandatory redeemable preferred shares (the Class 10 MRPS), ten thousand (10,000) class 11 mandatory redeemable preferred shares (the Class 11 MRPS), ten thousand (10,000) class 12 mandatory redeemable preferred shares (the Class 12 MRPS), ten thousand (10,000) class 13 mandatory redeemable preferred shares (the Class 13 MRPS), ten thousand (10,000) class 14 mandatory redeemable preferred shares (the Class 14 MRPS), seven thousand three hundred (7,300) class 15 mandatory redeemable preferred shares (the Class 15 MRPS and together with the Class 1 MRPS to the Class 14 MRPS, the MRPS, and together with the Ordinary Shares and the Preference Shares, the Shares) having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid up."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually and with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Ordinary Shares and MRPS in the Share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6500.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de janvier,

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Camlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.791 (la Société).

La Société a été constituée le 16 octobre 2009, suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 11 novembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2206. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer daté du 3 octobre 2012, publié le 13 décembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 3023.

Ont comparu:

1. Cameco Corporation, une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3 (Coporation),

2. Cameco Nukem Holdings LLC, une société à responsabilité limitée (a limited liability company) constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA (Nukem, et avec Corporation, les Associés),

Les Associés sont valablement représentés par Mme Anne BRUGGEMAN, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) renonciation aux formalités de convocation;

2) création de (i) quatre nouvelles classes de parts sociales désignées de la manière suivante: les parts sociales obligatoirement rachetables de classe 12 (les PSPOR Classe 12), les parts sociales obligatoirement rachetables de classe 13 (les PSPOR Classe 13), les parts sociales obligatoirement rachetables de classe 14 (les PSPOR Classe 14), les parts sociales obligatoirement rachetables de classe 15 (les PSPOR Classe 15) ayant les mêmes caractéristiques, droits et obligations que les PSPOR existantes, (ii) un compte de prime d'émission dans les livres de la Société lié à chaque nouvelle classe de PSPOR;

3) augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-treize dollars américains (USD 695,573.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-deux millions deux cent quatorze mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.214.252.-), à trente-deux millions neuf cent neuf mille huit cent vingt-cinq dollars américains (USD 32,909,825.-), par voie (i) d'émission de dix mille (10.000) PSPOR Classe 12, de dix mille (10.000) PSPOR Classe 13, de dix mille (10.000) PSPOR Classe 14, de sept mille trois cent (7,300) PSPOR Classe 15, et (ii) six cent cinquante-huit mille deux cent soixante-treize (658,273) Parts Sociales Ordinaires, toutes ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune;

4) souscription et libération des PSPOR et Parts Sociales Ordinaires tel que prévu au point 3. Ci-dessus par un apport en numéraire;

5) modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

6) modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR nouvellement émises dans le registre des Parts de la Société; et

7) divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer (i) des PSPOR Classe 12, des PSPOR Classe 13, des PSPOR Classe 14 et des PSPOR Classe 15 dont les caractéristiques, les droits et les obligations sont identiques aux PSPOR existantes, (ii) un compte de prime d'émission dans les livres de la Société lié à chaque nouvelle classe de PSOR.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-treize dollars américains (USD 698,573.-),

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-deux millions deux cent quatorze mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.214.252.-),

à trente-deux millions neuf cent neuf mille huit cent vingt-cinq dollars américains (USD 32,909,825.-),

par voie (i) d'émission de dix mille (10.000) PSPOR Classe 12, de dix mille (10.000) PSPOR Classe 13, de dix mille (10.000) PSPOR Classe 14, de sept mille trois cent (7,300) PSPOR Classe 15, et (ii) six cent cinquante-huit mille deux cent soixante-treize (658,273) Parts Sociales Ordinaires, toutes ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération de l'augmentation du capital social de la Société comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

1. Nukem, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux PSPOR nouvellement émises, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune

et libère intégralement ces PSPOR par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-huit millions neuf cent onze mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 48,911,490.-), soit l'équivalent en dollars américains de trente-sept millions trois cent mille euros (EUR 37,300,000.-) sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 10 janvier 2013, selon lequel EUR 1 équivaut à USD 1,3113 (le Taux de Change) et qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de trente-sept mille trois cents dollars américains (USD 37,300) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

- un montant de treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13,102,000.-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 12;

- un montant de treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13,102,000.-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 13;

- un montant de treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13,102,000.-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 14;

- un montant de neuf millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent soixante dollars américains (USD 9,564,460.-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 15; et

- un montant de trois mille sept cent trente dollars américains (USD 3,730) sera affecté au compte de réserve légale de la Société.

2. Corporation, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux six cent cinquante-huit mille deux cent soixante-treize (658,273) Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune

les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-cinq millions huit cent vingt-sept mille deux cent soixante dollars américains (USD 65,827,260.-), soit l'équivalent de cinquante millions deux cent mille euros (EUR 50,200,000.-) sur base du Taux de Change et qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de six cent cinquante-huit mille deux cent soixante-treize dollars américains (USD 658,273.-) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

- un montant de soixante-cinq millions cent trois mille cent soixante dollars américains (USD 65,103,160.-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires;

- un montant de soixante-cinq mille huit cent vingt-sept dollars américains (USD 65,827.-) sera affecté au compte de réserve légale de la Société.

Le montant total de cent quatorze millions sept cent trente-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 114,738,750.-) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux millions neuf cent neuf mille huit cent vingt-cinq dollars américains (USD 32,909,825.-), représenté par trente-deux millions sept cent cinquante-deux mille cinq cent vingt-cinq (32,752,525) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, dix mille (10.000) parts sociales préférentielles (les Parts Préférentielles), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 1 (les PSPOR Classe 1), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 2 (les PSPOR Classe 2), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 3 (les PSPOR Classe 3), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 4 (les PSPOR Classe 4), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 5 (les PSPOR Classe 5), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 6 (les PSPOR Classe 6), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 7 (les PSPOR Classe 7), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 8 (les PSPOR Classe 8), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 9 (les PSPOR Classe 9), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 10 (les PSPOR Classe 10), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 11 (les PSPOR Classe 11), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 12 (les PSPOR Classe 12), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 13 (les PSPOR Classe 13), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 14 (les PSPOR Classe 14), sept mille trois cent (7.300) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 15 (les PSPOR Classe 15) et avec les PSPOR des Classe 1 à 14, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Préférentielles, les Parts) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR nouvellement émises dans le registre des Parts de la Société.

Estimation des Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6500.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Bruggeman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 janvier 2013. LAC/2013/3257. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013016905/298.

(130020637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

EDB sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 150.925.

—
Extrait du contrat de vente d'action signé et daté du 28/11/2012

La convention de cession des parts sociales de EDB sàrl signée en date du 28/11/2012 confirme qu'à cette date, avec l'accord de tous les associés et du gérant, les 1.000 parts sociales ont été acquises par Elhena Management, société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96397 dont le siège social est situé à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, devenant ainsi l'associé unique de EDB sàrl.

Weiswampach, le 13 février 2013.

Pour extrait certifié sincère et conforme

N.D. / N.M. / B.A. / E.V. / M.M / B.A.

Référence de publication: 2013022276/15.

(130027355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Eurobuild Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 110.503.

—
Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société tenue le 1^{er} février 2013 que:

- les administrateurs ALICE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg), BEATRICE MANAGEMENT S.A., (R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) et CLAIRE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) ont été révoqués; et

- Monsieur Gabor Kacsoh (résident professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg) a été nommé en tant qu'administrateur unique, avec effet immédiat.

- le commissaire aux comptes Concilium S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 161.634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par Monsieur Tamas Mark, demeurant professionnellement à 7, place du Théâtre, avec effet à partir du 28 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013022284/20.

(130026751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

French Property HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.335.

—
Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de La Société en date du 12 février 2013:

1. Révocation de Monsieur Robert Van't Hoef en qualité de Gérant de La Société avec date effective le 12 février 2013.

2. Révocation de Madame Pamela Valasuo en qualité de Gérant de La Société avec date effective le 12 février 2013.

3. Nomination du nouveau Gérant de La Société avec date effective le 12 février 2013 et pour une durée indéterminée: Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant son adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant de La Société avec date effective le 12 février 2013 et pour une durée indéterminée: Monsieur Andreas Mangrich, né le 1^{er} janvier 1972 à Trèves en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.
French Property HoldCo S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Manager

Référence de publication: 2013022296/23.

(130026727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Falcon Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.924.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 13 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société FALCON VALLEY S.A.

- La démission de M. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née à Dublin (Irlande) le 28 décembre 1966, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 31 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON VALLEY S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013022297/17.

(130027154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Filia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.540.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Filia S.à r.l.

Rixensart Corporation S.L. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013022299/13.

(130026872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CGE Investments (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.115.802,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.548.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of December,
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CGE Investments (No. 1) S.à r.l., with registered office at 77, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163 445,

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 November 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name CGE Investments (No. 2) S.à r.l. (hereinafter,

the "Company"), with registered office at 77, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163 548, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 2725 of November 9, 2011.

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

First resolution

The sole member resolves to convert the denomination of the corporate capital of the Company from its current currency expressed in Euro into US Dollars at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at November 14, 2012 rounded to two digits after the points (i.e. Euro 1/ USD 1.27). The amount of the corporate capital of the Company will consequently be fixed at fifteen thousand eight hundred seventy five US Dollars (USD 15,875) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units, with a par value of one US Dollar twenty seven cents (USD 1.27) each.

Second resolution

The sole member resolves to decrease the par value of the corporate units from its current amount of one US Dollar twenty seven cents (USD 1.27) to one US Dollar (USD 1) so that the number of corporate units is increased from its amount of twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units to fifteen thousand eight hundred seventy five (15,875) corporate units.

Third resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of two million ninety nine thousand nine hundred twenty seven US Dollars (USD 2,099,927), to raise it from its present amount of fifteen thousand eight hundred seventy five US Dollars (USD 15,875) to two million one hundred fifteen thousand eight hundred two US Dollars (USD 2,115,802) by the creation and issuance of two million ninety nine thousand nine hundred twenty seven (2,099,927) corporate units, with a par value of one US Dollar (USD 1) each, (together the "New Corporate units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

CGE Investments (No. 1) S.a r.l., prenamed, declares to subscribe for all the New Corporate Units for a total subscription price of two million three hundred eleven thousand five hundred eight US Dollars twenty four cents (USD 2,311,508.24) -including a share premium of two hundred eleven thousand five hundred eighty one US Dollar twenty four cents (USD 211,581.24)- (the "Subscription Price") and to fully pay them by a contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due and contributed in an amount of two million three hundred eleven thousand five hundred eight United States Dollars twenty four cents (USD 2,311,508.24) (the "Receivable").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting to the value of the Receivable and its free transferability.

Effective implementation of the contribution

CGE Investments (No. 1) S.a r.l., prenamed, by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Receivable is effective as from December 12, 2012, without qualification;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Fourth resolution

The sole member resolves to allocate the share premium included in the Subscription Price (i.e. USD 211, 581.24) to the legal reserve of the company.

Fifth resolution

Further to the above resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 7.** The Company's corporate capital is set at two million one hundred fifteen thousand eight hundred two US Dollars (USD 2,115,802), represented by two million one hundred fifteen thousand eight hundred two (2,115,802) corporate units, with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

The other paragraphs of article 7 of the Company's articles of association remain unchanged.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CGE Investments (No. 1) S.à r.l., ayant son siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 163 445,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privé, demeurant au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CGE Investments (No. 2) S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 548, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2725 du 9 novembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la dénomination du capital social de la Société et sa devise actuelle exprimée en Euro en US Dollars au taux de change de référence indiqué par la Banque Centrale Européenne au 14 novembre 2012 arrondi à deux chiffres après la virgule (c'est-à-dire Euro 1/USD 1,27). Le Montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à quinze mille huit cent soixante quinze US Dollars (15.875 USD) composé de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar vingt-sept cents (1,27 USD) chacune.

Seconde résolution

L'associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de son montant actuel d'un US Dollar et vingt-sept cents (1,27 USD) pour un US Dollar (1 USD) de sorte que le nombre de parts sociales est augmenté de son montant de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à quinze mille huit cent soixante-quinze (15.875) parts sociales.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-sept US Dollars (2.099.927 USD), pour le porter de son montant actuel de quinze mille huit cent soixante-quinze US Dollars (15.875 USD) à deux millions cent quinze mille huit cent deux US Dollars (2.115.802 USD) par la création et l'émission de deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-sept (2.099.927) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (1 USD) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

CGE Investments (No. 1) S.à r.l., précitée, déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement pour un montant de deux millions trois cent onze mille cinq cent huit US Dollars et vingt-quatre cent (2.311.508,24 USD) - incluant une prime d'émission de deux cent onze mille cinq cent quatre-vingt-un US Dollars et vingt-quatre cents (211.581,24

USD)- (le «Prix de Souscription») et de les libérer entièrement pas un apport en nature consistant en une créance détenue contre la Société, laquelle créance est incontestable, exigible et due et contributive pour un montant de deux millions trois cent onze mille cinq cent huit US Dollars et vingt-quatre cents (2.311.508,24 USD) (la «Créance»).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur de Créance et de sa libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

CGE Investments (No. 1) S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 12 décembre 2012;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'allouer la prime d'émission incluse dans le Prix de Souscription (c'est-à-dire 211.581,24 USD) à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société qui doit se lire comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent quinze mille huit cent deux Dollars américains (2.115.802 USD), représenté par deux millions cent quinze mille huit cent deux (2.115.802) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de deux mille huit cents Euros (2,800 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013016926/164.

(130020620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Finlandia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.221.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022300/10.

(130026719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.847.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 12 juillet 2012 que le mandat de la société Fiduciaire Internationale SA (RCS Luxembourg B 34.813), ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 7 route d'Esch, comme commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PRIVATE REAL ESTATE HOLDING S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING SA.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013022306/17.

(130027025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

FRISING Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 10, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 58.965.

—
EXTRAIT

Le capital social de la société FRISING DECORATION S.à r.l. représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, est actuellement réparti comme suit:

- Laurence FRISING, née le 20 février 1974 à Luxembourg, demeurant à L-1370, 128, Val Ste Croix	405 parts sociales
- Christiane FRISING, née le 4 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-2558, 9, rue Eugène Schaus	95 parts sociales
Total	500 part sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour FRISING DECORATION S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013022307/20.

(130026698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

FZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 158.581.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} février 2013, le gérant unique de la société FZ Finance S.à r.l. (la "Société") a décidé de procéder au transfert du siège social de la Société du 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FZ Finance Sàrl

Référence de publication: 2013022308/14.

(130027034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Generali North American Holding 1 S.A., Société Anonyme,
(anc. Generali North American Holding 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2013.
Référence de publication: 2013022311/10.
(130027226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Golf & Leisure Enterprises International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 124.743.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 4 février 2013 que:

- les administrateurs ALICE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg), BEATRICE MANAGEMENT S.A., (R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) et CLAIRE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) ont été remplacés par Monsieur Gabor Kacsoh (résident professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg) en tant qu'administrateur unique, avec effet immédiat;

- le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par Monsieur Tamas Mark, demeurant professionnellement à 7, place du Théâtre, avec effet à partir du 28 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013022313/20.

(130026753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Golf & Leisure Enterprises International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 124.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013022315/11.

(130027382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

G.E.M.I., Green Electricity Master Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 143.337.

Extrait des décisions circulaires adoptées par le Conseil d'administration le 9 janvier 2013

1. de coopter, avec effet au 31 décembre 2012, en tant qu'Administrateur de la Société, M. Pierre Pepersack, né le 17 mars 1968 à Uccle, demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles en remplacement de M. William Vermeersch, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

2. de nommer M. Pierre Pepersack, prénommé, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de M. William Vermeersch démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Référence de publication: 2013022317/14.

(130027018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Green Electricity Master Invest II, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.492.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 9 janvier 2013

En date du 9 janvier 2013, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur William VERMEERSCH de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- de coopter Monsieur Pierre PEPERSACK, né le 17 mars 1968 à Uccle, Belgique, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- TTR Luxembourg S.A.
- Monsieur Tom DE PAUW
- Monsieur Pierre PEPERSACK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Green Electricity Master Invest II

Signature

Référence de publication: 2013022318/22.

(130027092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Gaviota Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.610.

—
Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 novembre 2012 à 11:00 heures tenue au siège social de la société, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Mr. Juan de Amunategui Rodrigue/ en qualité d'Administration avec effet immédiat.

Le Conseil coopte Monsieur Pedro Hoya Garcia demeurant professionnellement Paseo de la Castellana 278, E-28046 Madrid, en qualité d'Administrateur avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013022319/18.

(130026976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Genid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.184.

—
EXTRAIT

En date du 15 janvier 2013, Wise Management S.à r.l. a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Modus Media Ltd, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social à 29 Harley Street, Londres W1G 9QR, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre de Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7845564

La Société a accepté ladite cession à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013022320/16.

(130026916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Geres Investment III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.667.

—
EXTRAIT

L'associé Schroder Eurologistics Fund No 1 (B) vend et transfère toutes ses parts (49,575) à l'associé Schroder Eurologistics Fund No 1 (A) qui les accepte avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Les deux associés sont sous fond de Schroder Property Fonds Commun de Placement, lui-même représenté par Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Gary Janaway.

Référence de publication: 2013022322/13.

(130027328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Geroco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.873.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022324/10.

(130026913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

GLBH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

—
En date du 1^{er} février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Yung Chan Jo, du poste de gérant A;

- Nomination de SeongHoon Lee, né le 05 Août 1971 à Seoul, Corée du Sud et ayant pour adresse le 22-105 Woosung Apt., Seocho 2-Dong, Seocho-Ku, Seoul, République de Corée, au poste de gérant A pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLBH Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2013022327/17.

(130027244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Fondation Jugend- an Drogenhëllef, Fondation.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 93, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg G 59.

—
Bilan au 31 décembre 2011
(en Euro)

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE		223 104,17
Terrains et constructions	223 104,17	
AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE		1 166 564,72
Banques	1 153 212,13	

Caisses	13 352,59	
COMPTES DE REGULARISATION		76 862,19
Produits à recevoir	69 188,65	
Charges payées d'avance	7 673,54	
		<u>1 466 531,08</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital apporté	24 789,35	
Résultats reportés	1 016 108,02	
Résultats de l'exercice	44 772,61	
DETTES		339 786,76
Charges à payer	339 786,76	
COMPTES DE REGULARISATION		41 074,34
Produits reçus d'avance	41 074,34	
		<u>1 466 531,08</u>

MINISTERE DE LA SANTE

Services Conventionnés

Nom du gestionnaire:

	Budget prévisionnel 2011 €	Crédits supplémentaires 2012 €	Propositions Budget 2012 €
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
FRAIS DE SALAIRES			
EFFECTIF: TOTAL	0,00	0,00	0,00
CONVENTIONNE ETAT: nbre de postes ETP			
CONVENTIONNÉ UCM: nbre de postes ETP			
11.01a SALAIRES personnel conventionné ETAT	2 378 686,19		2 561 357,75
Remboursements de frais de personnel conventionné Etat	50 000,00		50 000,00
11.01b SALAIRES personnel conventionné CNS			
Remboursements de frais de personnel conventionné UCM			
11.01 TOTAL SALAIRES	<u>2 328 686,19</u>	<u>0,00</u>	<u>2 511 357,75</u>
AUTRES FRAIS DE PERSONNEL ET INDEMNITES			
11.02 Personnel externe ou intérimaire			0,00
11.06.1 Participation à des frais de personnel propre non-conventionné			0,00
11.06.2 Autres frais de personnel (Etudiants, charges de personnel diverses...)			0,00
SOUS-TOTAL AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
11.13 indemnités pour services extraordinaires			0,00
12.00 Indemnités services de tiers thérapeutiques			0,00
SOUS-TOTAL INDEMNITES	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL AUTRES FRAIS DE PERSONNEL ET INDEMNITES	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
DEPENSES AUTRES QUE PERSONNEL			
A. FRAIS D'ADMINISTRATION			
12.04 Frais de bureau	11 000,00	4 000,00	15 000,00
12.05 Achat de biens et services des postes et télécommunication	17 000,00		17 000,00
12.06 Entretien des installations de télécommunication			0,00
12.07 Entretien des équipements informatiques	8 000,00	5 000,00	13 000,00
12.14 Publicité, Sensibilisation et Information	3 000,00	1 000,00	4 000,00
12.20 Assurances différ. de RC auto et immeuble	1 250,00		1 250,00
SOUS-TOTAL	<u>40 250,00</u>	<u>10 000,00</u>	<u>50 250,00</u>
B. FRAIS DES PERSONNES PRISES EN CHARGE			
FRAIS DE PRODUCTION			

12.16	Acquisition de matériel médical, pharmaceutique et de prévention, matériel de premier secours, consultations	2 000,00	500,00	2 500,00
12.18	Matériel didactique et diagnostique	200,00		200,00
12.19.1	Personnes prises en charge: Frais de formation			0,00
12.21.1	Personnes prises en charge: Frais alimentaires	13 000,00		13 000,00
12.30	Frais de transport	700,00		700,00
12.31	Primes d'incitation pour travail			0,00
12.32	Activités socio-éducatives et loisirs	1 000,00	500,00	1 500,00
12.36	Matériel ergothérapeutique et kinésithérapeutique			0,00
12.37	Achats pour la production:			0,00
12.39	Frais externes de production			0,00
12.40	Divers (avances locatives, alimentaires, vestimentaires, médicales aux pers.p. en	4 000,00		4 000,00
	SOUS-TOTAL	20 900,00	1 000,00	21 900,00
C. FRAIS IMMOBILIERS ET MOBILIERS				
12.08	Bâtiments: exploitation et entretien de l'équipement	70 500,00	500,00	71 000,00
1	Nettoyage	32 000,00		32 000,00
2	Eau, gaz, électricité, taxes	22 000,00		22 000,00
3	Chauffage			0,00
4	Réparations et entretien, petit équipement < 870 €	10 000,00		10 000,00
5	Assurances immeubles	2 000,00	500,00	2 500,00
9	Divers (contrats entretien sur équipement autre que inst. télécom, et inform.)	4 500,00		4 500,00
12.10	Loyers	53 000,00		53 000,00
12.23	Annuités d'acquisitions immobilières			0,00
	SOUS-TOTAL	123 500,00	500,00	124 000,00
D. DEPENSES DIVERSES				
12.01	Indemnités pour frais de route et de séjour	10 000,00		10 000,00
12.02	Exploitation véhicules automoteurs	2 000,00		2 000,00
12.03	Fourniture de vêtements de travail			0,00
12.19.2	Formation du personnel et frais de supervision	12 000,00		12 000,00
12.38	Overhead dû à d'autres organismes (firme de surveillance, etc.)	1 500,00		1 500,00
	Divers			0,00
	SOUS-TOTAL	25 500,00	0,00	25 500,00
	TOTAL DEPENSES AUTRES QUE SALAIRES	210 150,00	11 500,00	221 650,00
	TOTAL DEPENSES SALAIRES	2 328 686,19	0,00	2 511 357,75
II. DONNEES QUANTITATIVES				
Nombre de personnes prises en charge/jour				
Nombre de personnes prises en charge/an				
III. RECETTES				
1)	Participation des personnes prises en charge			0,00
2)	Recettes UCM			0,00
3)	Subventions d'exploitation (Ministères, Communes, Collectivités, etc.)			0,00
4)	Participation financière d'instances sociales: projets FSE...			0,00
5)	Recettes de ventes de produits et des activités			0,00
6)	Recettes pour prestations de services			0,00
7)	Recettes diverses, Indemnités d'assurance touchées	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
8)	Intérêts créditeurs			0,00
9)	Dons, legs			0,00
	TOTAL DES RECETTES	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
	DEPENSES AUTRES QUE SALAIRES moins RECETTES	200 150,00	16 500,00	216 650,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 538 836,19	11 500,00	2 733 007,75

salaires inclus			
DEPENSES DE FONCTIONNMENT moins RECETTES	2 528 836,19	16 500,00	2 728 007,75
TOTAL PARTICIPATION DE L'ETAT	2 528 836,19	16 500,00	2 728 007,75
	= montant convention '2011'		
IV. DEPENSES POUR FRAIS D'EQUIPEMENTS			
Mobilier et Equipements spéciaux (non informatique)	5 000,00	2 000,00	7 000,00
Autres: (à spécifier)			
TOTAL	5 000,00	2 000,00	7 000,00
V. DEPENSES POUR GROSSES REPARATIONS / MODERNISATIONS			
non reprises sous IV. (crédits budgétaires hors convention)		125 000,00	

Référence de publication: 2013016991/136.

(130019939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Global Europe Invest Activity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 62.298.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 mai 2012

Premier résolution

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Romain KETTEL et de Monsieur Erwin GEHL dans leurs fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique ne souhaitant pas procéder au remplacement des administrateurs démissionnaires, il constate qu'il n'y a plus qu'un seul administrateur actuellement en fonctions, Madame Edith SCHMIDT.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société AUDITSERV Sàrl de sa fonction de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social 44, rue Pasteur à L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131410, aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013022329/25.

(130026830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.813.

Le Rapport Annuel audité au 30 juin 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022330/11.

(130027376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.